

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
DIRECTION : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-18

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

COMPTE RENDU INTÉGRAL

6^e SÉANCE

Séance du vendredi 14 octobre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY

1. **Procès-verbal** (p. 599).
2. **Déclaration de l'urgence de projets de loi** (p. 599).
3. **Communication du Gouvernement** (p. 599).
4. **Mise en service d'un tronçon de l'autoroute A 86.** - Discussion d'une question orale avec débat (p. 599).
Mme Hélène Luc, M. Maurice Faure, ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement.
Clôture du débat.
5. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 603).
6. **Renvois pour avis** (p. 603).
7. **Transmission d'un projet de loi** (p. 604).
8. **Transmission d'une proposition de loi** (p. 604).
9. **Ordre du jour** (p. 604).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ÉTIENNE DAILLY, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉCLARATION DE L'URGENCE DE PROJETS DE LOI

M. le président. M. le président a reçu de monsieur le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 14 octobre 1988

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, déposé le 12 octobre 1988 sur le bureau du Sénat.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : MICHEL ROCARD. »

Acte est donné de cette communication.

Monsieur le président a reçu de monsieur le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 14 octobre 1988

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances, déposé le 12 octobre 1988 sur le bureau du Sénat.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : MICHEL ROCARD. »

Acte est donné de cette communication.

3

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de monsieur le Premier ministre une communication en date du 14 octobre 1988, relative à la consultation de l'assemblée territoriale de Polynésie française, du congrès du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna sur le projet de loi modifiant la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transports maritimes.

Acte est donné de cette communication.

Ces documents ont été transmis à la commission compétente.

4

MISE EN SERVICE D'UN TRONÇON DE L'AUTOROUTE A 86

Discussion d'une question orale avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante :

Mme Hélène Luc tient à rappeler à M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, qu'avec M. le maire de Choisy-le-Roi, le conseil municipal et la population, elle s'oppose à l'ouverture provisoire du tronçon de l'autoroute A 86 - Carrefour Pompadour - R.N. 305 aux Trois Communes.

Elle estime, en effet, conformément aux engagements antérieurs pris par l'Etat, qu'« il ne saurait y avoir discontinuité dans la mise en service des différentes sections et, en particulier, qu'il est exclu d'envisager le débouché de l'autoroute A 86 sur la R.N. 305 ou les rues avoisinantes » ainsi que le déclarait M. Fiterman, ancien ministre des transports.

Le non-respect d'un tel engagement ferait subir aux populations concernées, notamment aux habitants de Choisy, d'insupportables nuisances mettant dangereusement en cause leur sécurité, leur santé et leur tranquillité.

Elle lui demande de bien vouloir prendre les mesures de financement exceptionnelles qui s'imposent afin d'achever le tronçon de l'A 86 dans son intégralité (N° 6).

La parole est à Mme Luc, auteur de la question.

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre d'Etat, je vous ai demandé de venir répondre au Sénat à une question grave pour toute la population de Choisy-le-Roi, pour le maire et pour le conseil municipal.

Elle porte sur l'ouverture provisoire du tronçon de l'autoroute A 86 qui va du carrefour Pompadour, à Créteil, au carrefour dit « des Trois Communes » - Choisy - Vitry - Thiais - sur la R.N. 305.

Or, comme vous pouvez le penser, Monsieur le ministre d'Etat, une telle prévision d'ouverture pose un problème dans une ville agréable à vivre - c'est du moins mon sentiment - par la diversité de sa population et sa situation géographique. Elle se situe, en effet, à neuf minutes de Paris, gare d'Orsay, en bordure de la Seine. De plus, c'est une ville à laquelle les Choisyens sont attachés. Mais, il faut le dire bien haut, c'est aussi une ville empoisonnée par la circulation automobile de la R.N. 186 ! Et les habitants n'en peuvent plus d'en supporter toutes les conséquences !

En prenant vos fonctions à la tête de ce ministère, vous avez dit votre volonté de rendre la ville à ses habitants, d'y favoriser la vie locale, d'éloigner le plus possible la circulation automobile des centres de villes. C'est pourquoi j'approuve vos orientations, qui me donnent une certitude encore plus grande de notre bon droit, du bien-fondé de notre opposition à cette ouverture provisoire donnant lieu à un déferlement de voitures au centre ville. Pourquoi ne pas vous le dire ? J'entrevois l'espoir que nous soyons enfin entendus.

Or, voici que l'on veut, monsieur le ministre d'Etat, vous faire prendre une décision qui constitue un défi au bon sens, à la logique, un défi au droit de vivre des habitants, à leur tranquillité, à leur environnement, à leur sécurité et à celle de leurs enfants.

S'il y a une telle unanimité derrière le premier magistrat de la ville, toutes tendances politiques confondues, toutes les catégories de la population rassemblées, c'est que tout le monde est d'accord pour dire que, loin de régler le problème de la circulation, cela aggraverait les conséquences actuelles du passage de la R.N. 186 et de la R.N. 305 et aboutira à un « quadrillage » de la ville par des embouteillages permanents.

En effet, aussitôt l'autoroute ouverte, même provisoirement, le nombre de voitures devrait tout naturellement s'accroître. M. le préfet lui-même le démontrait dans une lettre au maire de Choisy en date du 25 janvier 1988. Il écrivait en effet : « Il ne faut donc pas s'attendre à un déchargement important de la R.N. 186 dans la traversée de Choisy mais plutôt à une diminution des bouchons et à un meilleur écoulement du trafic. »

M. le ministre d'Etat, quelques précisions et rappels sont nécessaires.

Cette autoroute dont on parle depuis 1962 est une nécessité mais, nous l'avons dit et je le répète, pas à n'importe quel prix.

On n'a pas voulu entendre les propositions de Fernand Dupuy, député-maire de Choisy à l'époque et de Gaston Viens, maire d'Orly, qui avaient démontré la nécessité d'une rocade lorsque le marché d'intérêt national de Rungis a été aménagé, voilà un quart de siècle. M. le président Poher qui est dans la salle, ce dont je le remercie, doit se le rappeler.

Depuis lors, cette partie de la R.N. 186 relie les centres commerciaux de Créteil et de Belle-Epine, ainsi que l'autoroute A 4 à l'autoroute A 6.

Vous comprendrez mieux l'exaspération de notre population si je précise que cette situation aurait pu être évitée si les gouvernements qui se sont succédé avaient donné la priorité à la santé de l'homme, à l'environnement, à la sécurité, et avaient construit cette rocade.

Il faut voir la peur des gens traversant en deux étapes le carrefour Rouget-de-Lisle à Choisy-le-Roi. En effet, malgré nos interventions répétées, il n'y a pas d'agent en permanence.

Les accidents de piétons sont fréquents. Il y a eu deux accidents mortels de 1983 à 1985 sur la R.N. 186 et trois sur la R.N. 305 au feu rouge situé boulevard des Alliés, devant le parc Maurice-Thorez, et je ne présente pas le décompte des nombreux accidents graves.

La vie des habitants et des commerçants est donc très perturbée.

Depuis le début, avec le comité de défense des riverains, notamment celui des Gondoles, créé en 1973, sous la présidence de M. Colas, avec Fernand Dupuy, avec le maire actuel Louis Luc, avec le président du conseil général du Val-de-Marne, nous avons multiplié les démarches, les interventions et les actions pour faire modifier le tracé de cette autoroute qui sacrifiait au départ la zone pavillonnaire de la rue Lucie en passant par la rue du Nord jusqu'à la rue Bascou.

Nous avons multiplié les discussions avec les riverains et la D.D.E. pour limiter les nuisances phoniques et atmosphériques. A ce propos, nous veillerons d'ailleurs à ce que les travaux de protection qui devaient être réalisés sur l'immeuble de la rue des Marronniers le soient rapidement, sans oublier les espaces verts qui doivent être aménagés.

Des engagements ont été pris pour suivre l'évolution des nuisances phoniques et atmosphériques après la réalisation de l'autoroute ; d'autres mesures antibruit peuvent être prises au cas où le nombre de décibels se révélerait supérieur aux prévisions.

Monsieur le ministre d'Etat, des retards se sont accumulés par manque de crédits. Il y a dix ans que cette autoroute devrait être terminée. Elle devait être inaugurée en 1987 ! Voyez où nous en sommes.

Avec mon ami Charles Fiterman, qui avait visité le chantier et rencontré les maires, le président du conseil général, le préfet et les associations de riverains en novembre 1981 lorsqu'il était ministre des transports, nous avions considérablement fait avancer le dossier au point que, les crédits ayant été dégagés, il était tout à fait possible d'envisager l'ouverture des portions d'autoroute de Choisy et de Thiais en 1987.

Or ces crédits dégagés n'ont même pas été complètement utilisés sur le tronçon de Thiais, à cause des tergiversations et des entraves de la ville de Thiais et de Paris, propriétaire du cimetière.

Le maire de Choisy ne cesse de dénoncer - il a raison ! - l'injustice suivante : nous avons été de ceux qui ont le plus fait pour cette autoroute et nous devrions aujourd'hui supporter le manque de crédits, les attermoiements, les carences des autres et les retards de Thiais.

Le maire de Choisy, très attentif et très vigilant sur le hiatus qui pouvait se produire entre la réalisation des deux tronçons, avait été rassuré le 18 mai 1984. Ce jour-là, à la suite de la deuxième visite du chantier en présence du préfet de l'époque, du directeur de l'équipement, du ministre et des maires, il a posé une question sur le débouché de l'autoroute. Le ministre, Charles Fiterman, a alors indiqué : « Il ne saurait y avoir de discontinuité dans la mise en service des différentes sections de l'A 86. Je demande donc aux services de l'équipement d'engager les travaux avec toute la diligence voulue. »

Le maire de Choisy avait alors exprimé son inquiétude puisque, si les travaux étaient en cours sur la section de Choisy, ils ne faisaient que débiter sur l'autre secteur.

Il avait alors été rassuré car, avait-il précisé, « il est impensable que l'on puisse envisager une solution, même provisoire, qui rende insupportables la circulation et la vie des riverains sur la R.N. 305, le carrefour Rouget-de-Lisle et l'avenue Gambetta à Choisy-le-Roi ».

Le 17 janvier 1985, j'ai attiré l'attention du ministre d'alors, M. Quilès, sur le même problème afin qu'il tienne les engagements de l'Etat. J'ai pris acte de sa réponse puisqu'il considérait comme moi qu'il était important de faire exécuter simultanément la construction des deux sections contiguës de Choisy et de Thiais afin que la date d'ouverture, prévue pour 1986 ou le début de l'année 1987, soit respectée.

Monsieur le ministre d'Etat, vous ne pouvez qu'en convenir avec moi, la non-ouverture provisoire de l'A 86 sur la R.N. 305 est un engagement de l'Etat et il doit être respecté. Pourtant, le projet existe de mettre provisoirement cette section en service. Cette mise en service était même prévue, selon la presse, pour le 12 octobre, c'est-à-dire avant-hier. Vous avez accepté d'annuler cette date, ce dont je vous remercie, mais j'y vois aussi, permettez-moi de le dire, le résultat de notre action si large.

Bien sûr, la région et M. le préfet du Val-de-Marne cherchent, par des aménagements techniques, à nous démontrer que cela serait acceptable. Il n'en est rien !

Ce secteur de la R.N. 305 est d'ailleurs actuellement en travaux puisque des aménagements sont prévus sur le site afin que l'autobus puisse circuler librement au milieu de la chaussée. Il comprend une résidence de personnes âgées, une crèche, deux établissements scolaires public et privé, une clinique, un marché, un centre E.D.F., des salles de réunion, un ensemble d'immeubles pour lesquels les centres d'activités sont de l'autre côté de la R.N. 305, le parc de la mairie, un toboggan à emprunter au-dessus de la R.N. 186 avec un virage à angle droit à sa sortie, où il se produit déjà de nombreux accidents depuis l'aménagement du feu rouge prévu pour, théoriquement, améliorer la situation, et trois arrêts de l'autobus articulé n° 183.

Nos actions ont également porté puisque, comme l'ont annoncé les journaux, « le maire de Choisy est toujours rebelle à l'idée que le trafic de l'A 86 puisse se déverser sur la R.N. 305 dans le cœur de la ville via le carrefour Rouget-de-Lisle. »

A la suite de ces récriminations, plusieurs aménagements, d'un coût de 20 millions de francs, ont dû être effectués. A l'entrée de ce tronçon, en direction de Choisy, l'A 86 sera limitée à une voie. La D.D.E. appelle cela un « gicleur ». Les trois voies redeviennent disponibles après ce gicleur. A la sortie, des feux tricolores gérés électroniquement assureront la régulation du trafic. Côté entrée de l'A 86, à Choisy, d'autres feux limiteront également les possibilités d'accès. En outre, la direction de Choisy ne sera pas indiquée à partir du carrefour Pompadour, du moins pas par l'A 86, mais uniquement par l'ancienne voie, la R.N. 186. Même absence d'indications dans le sens ouest-est ! Limitation d'accès et omission de panneaux directionnels feront de cette section un parcours pour initiés.

La D.D.E. espère ainsi qu'il n'entrera pas plus de voitures sur cette autoroute qu'il ne pourra en sortir, c'est-à-dire à peu près 1 500 par heure. Et si bouchons il y a, surtout à l'accès côté Pompadour, les automobilistes devraient s'en rendre compte assez tôt pour sortir de l'autoroute et emprunter l'ancien itinéraire.

Il faut signaler qu'avec le nouvel aménagement des feux il se produit déjà des embouteillages ; en effet, sur la R.N. 186, les feux rouges pour les riverains sont très longs - sept minutes rue de l'Épargne, par exemple - car une seule chose compte : la circulation automobile. Eh bien non, monsieur le

ministre d'Etat, nous en avons assez ! Nous voulons jouir de l'aménagement de la ville que nous aimons, pour laquelle la municipalité fait beaucoup d'efforts afin de la rendre la plus agréable possible.

Personne ne nie que ce projet va avoir de très graves répercussions sur l'ensemble de la circulation dans notre localité, sur l'environnement, sur le cadre de vie et sur la sécurité.

Concluant la manifestation du 12 octobre, le maire de Choisy-le-Roi a déclaré : « Personne ne nie que ce projet aboutit inévitablement, pour les usagers, pour les automobilistes, à créer des "points noirs", ni que les expérimentations annoncées pour rechercher des solutions, afin de canaliser les flux de véhicules sans pouvoir en réduire le nombre, ne régleront rien. Certaines personnes du quartier des Gondoles - je pense aux riverains de l'avenue Victor-Hugo ou de la rue Jean-Jaurès et de l'avenue Gambetta - si éprouvés, peuvent estimer que la mise en service partielle du tronçon carrefour Pompadour-Trois Communes va pallier certains inconvénients. Mais, hélas, trois fois hélas, tout prouve que ce ne sera pas le cas ! Et, à mes yeux, ce serait faire preuve pour le moins de crédulité, voire d'imprévoyance, car c'est tout le contraire qui va se produire. En effet, dans les faits, un nombre important de véhicules viendra se rajouter à la situation actuelle. »

On peut estimer à 72 000 le nombre de véhicules passant chaque jour sur le pont de Choisy. Le surcroît de véhicules que l'on peut estimer, si l'ouverture provisoire était réalisée, est de 45 000 véhicules supplémentaires. Il n'y a donc pas d'amélioration à attendre.

Monsieur le ministre d'Etat, je résume donc la position de M. le maire de Choisy.

Premièrement, l'ouverture provisoire de cette autoroute constituerait une injustice pour les Choisyens qui se sont battus pour cette autoroute et devraient supporter les manques de crédits, les atermoiements des autres.

Deuxièmement, c'est la destruction du tissu urbain : pendant vingt ans, la circulation intense sur la R.N. 186 nous a empêchés de modifier le quartier. Maintenant, on va détruire celui qui borde la R.N. 305, nous interdire toute modification, accentuer le morcellement de la ville. N'oublions pas, d'ailleurs, l'existence d'une voie ferrée à très grand passage. En ferait-on autant dans le seizième arrondissement, à Saint-Cloud ou à Nogent ? Où est le respect du droit à la ville ?

Troisièmement, c'est la pollution aggravée dans un secteur qui comprend une crèche, un foyer de personnes âgées, des écoles, tous les établissements publics et les habitations que j'ai cités. Quelles conséquences pour la santé des patients de la clinique de Choisy, pour la flore du parc Maurice-Thorez, pour les commerçants !

Quatrièmement, c'est un grave point noir en perspective pour les usagers. Ce point noir est aggravé par les expérimentations diverses que nous annonce la D.D.E. qui tente en vain de chercher des solutions - impossibles d'ailleurs - pour essayer de canaliser les flux de véhicules, sans pouvoir en réduire véritablement le nombre. Il est vrai qu'on lui demande l'impossible.

Cinquièmement, ce sont des embouteillages assurés. Il suffit de voir ce qui se passe déjà, et ce malgré les travaux sur la R.N. 305, quand un camion veut prendre une rue à droite ou à gauche ou quand il tombe en panne, ou bien encore quand il faut réparer l'autopont qui défigure le carrefour Rouget-de-Lisle.

Sixièmement, c'est l'insécurité avec, évidemment, de grands risques d'accidents !

Devant tant de conséquences - ou plutôt d'inconséquences - on reste confondu. Je ne sais pour quelle raison on veut ouvrir ce débouché dit « provisoire ». Mais, en tout cas, quel gâchis, quelle irresponsabilité de la part de ceux qui s'obstinent malgré l'engagement de l'Etat ! Evidemment, ce tronçon d'autoroute terminé mais non utilisé représente un gâchis inexcusable dont les Choisyens ne sont nullement responsables et dont ils n'ont pas à subir les conséquences.

Je vous signale d'ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, que ce tronçon est pratiquement terminé depuis un an, mais que l'on avait arrêté les travaux de finition afin qu'il soit moins visible que cette autoroute n'était pas utilisée.

Plus que jamais donc, monsieur le ministre d'Etat, nous sommes décidés à réagir. D'une façon opiniâtre, avec le maire, le conseil municipal, toutes les associations - je dis

bien toutes - avec M. le curé, Mme le pasteur, nous sommes allés en délégation à la région, chez M. Fourcade, au ministère. Nous avons organisé plusieurs manifestations importantes. Avant-hier soir encore, était édifié, sur la bretelle d'accès, un mur symbolique du refus d'ouverture, constitué d'autocollants. Depuis, de nombreux habitants viennent à la mairie poser leur pierre. Ce mur a été inauguré par le maire. Devant l'intransigeance persistante des pouvoirs publics, un comité de défense des riverains s'est constitué. Avec nous, il continuera la lutte !

Monsieur le ministre d'Etat, j'espère vous avoir convaincu : la raison commande de renoncer à cette ouverture provisoire.

Il faut que l'Etat et la région mettent tout en œuvre afin que tous les moyens techniques, même exceptionnels, soient utilisés pour la réalisation la plus rapide possible de ce tronçon ; il faut arriver à diminuer le temps de réalisation, dont le terme est prévu pour la fin de l'année 1990.

Il faut que l'Etat et la région consacrent tous les crédits nécessaires pour accélérer les travaux. Il ne faut pas que les importants crédits que la région a décidé d'attribuer aux autoroutes qui mènent à Disneyland diminuent un tant soit peu ceux qui sont attribués à l'A 86. Nous sommes en droit d'être inquiets et nous serons vigilants.

Il faut que toutes les mesures de sécurité soient prises pendant cette période, notamment par une présence permanente d'agents assurant la traversée des piétons devant les écoles. En effet, la circulation a des répercussions dans toute la ville.

Il faut que toutes les promesses faites au comité de défense contre les nuisances phoniques soient tenues, que la butte de protection dans le parc interdépartemental des sports de Choisy soit réalisée comme cela avait été prévu, ce qui n'est pas le cas ! J'ai reçu l'engagement de la D.D.E. que la situation sera réexaminée et que l'on réalisera ce qui avait été prévu.

A Choisy, monsieur le ministre d'Etat, nous sommes tous réunis par delà les clivages politiques, comme l'a dit le maire, pour faire entendre non seulement la voix de la sagesse, mais également celle de la raison. Nous avons conscience d'œuvrer pour le bien de la ville et de ses habitants ; j'espère avoir été leur interprète fidèle.

Monsieur le ministre d'Etat, je le dis avec beaucoup de gravité et de détermination : avec le maire de Choisy, avec la population et le comité de riverains, il faut faire en sorte que la raison l'emporte. Nous espérons pouvoir compter sur votre appui. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Maurice Faure, ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement. Madame le sénateur, si la qualité du discours était susceptible, à elle seule, d'emporter la conviction, je dois dire que vous auriez irrécusablement marqué un point !

Vous avez déploré les retards qui sont intervenus dans la réalisation de cet ouvrage. Permettez-moi de vous dire, à cet instant, que nul ne les déplore plus que moi qui n'en suis pas responsable et qui me trouve actuellement dans une situation inconfortable. Mais il faut bien prendre les choses telles qu'elles se présentent.

Lorsque l'on réalise une autoroute comme l'A 86, qui doit entourer, sous forme de deuxième rocade par rapport à notre premier boulevard périphérique, l'ensemble de l'agglomération parisienne, il est clair qu'elle doit traverser quantité de routes radiales qui sont des routes concentriques. Le problème que vous soulevez se pose à peu de chose près dans les mêmes termes chaque fois que le périphérique débouche provisoirement sur une radiale.

Faudrait-il attendre - car c'est, au fond, le thème de votre propos - que l'A 86 soit totalement réalisée pour la mettre en service ?

Je vous réponds très franchement que je ne le pense pas. Je ne mets absolument pas en cause les inconvénients que vous avez très éloquemment et abondamment dénoncés - inconvénients provisoires, reconnaissez-le - qui seront engendrés par son ouverture provisoire dans l'agglomération de Choisy-le-Roi ; mais qui comprendrait qu'un investissement de 400 millions de francs le kilomètre - en particulier, la section comprise entre le carrefour Pompadour et la R.N. 305 représente 1 700 000 000 de francs - soit ainsi achevé et ne soit pas mis en service ?

Pour tenir compte du point de vue que vous avez avancé, nous avons décidé que, jusqu'à ce que soit réalisé le tronçon suivant, une seule voie dans chaque sens, c'est-à-dire le tiers de la capacité de l'autoroute, soit mise en service. En n'autorisant pas la mise en service, à partir du carrefour Pompadour, des voies d'accès à cette rocade, nous avons consciemment voulu réduire, de façon importante, espérons-le, les inconvénients qu'à juste titre vous avez dénoncés. Finalement, arrivera-t-il à Choisy-le-Roi plus de voitures sur l'autoroute A 86 et la R.N. 186 qu'il n'en arrivait jusque-là sur la seule R.N. 186 ?

Mme Hélène Luc. Oui !

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. Voilà un des problèmes qui se posent.

Vous défendez le piéton contre la voiture. Je suis moi-même maire d'une ville où j'ai réalisé beaucoup de quartiers piétonniers. Je suis à même de comprendre votre émotion mais qui peut nier aujourd'hui le rôle qu'a l'automobile dans la civilisation moderne et qui peut s'opposer à la mise en œuvre de tels investissements ?

En fait, l'important est de terminer rapidement, au-delà de la R.N. 305, l'itinéraire qui conduit à Thiais. Vous savez mieux que moi que les travaux sont déjà très engagés et qu'ils devaient être terminés en 1991. Je peux vous annoncer qu'ils seront achevés à la fin de 1990.

Je sais bien que des nuisances devant durer deux ans, cela compte pour une population urbaine d'une commune que je connais bien, d'ailleurs. En effet, j'avais des parents qui y habitaient, et je m'y suis rendu assez souvent. J'en ai apprécié le charme et le confort. Mais le fait de réduire d'un an la durée de travaux d'une telle importance constitue déjà un effort considérable dans le sens que vous souhaitez.

En fait, il s'agit évidemment d'empêcher que la A 86, au stade où nous en sommes, entre le carrefour Pompadour et la R.N. 305, ne soit un déversoir formidable à trois fois trois voies dans les deux sens. Pour cela - je le répète - nous ne mettrons pas en service les bretelles d'accès au carrefour Pompadour et nous limiterons à une voie la circulation dans chaque sens.

Mme Hélène Luc. Elle va servir à quoi ?

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. C'est tout de même mieux que rien.

En outre, nous accélérerons les travaux pour la suite de l'opération, c'est-à-dire pour la réalisation de la section suivante vers Thiais.

Voilà l'essentiel des propos que je voulais tenir.

Je sais que, dans ce débat, ma position n'est pas confortable. « Malheur à l'homme seul », dit-on. Or, dans cette affaire, je suis sans doute relativement isolé... Mais je crois vous avoir donné, sinon des apaisements, du moins quelques justifications sur l'attitude de l'administration publique.

De toute façon, personne ne comprendrait qu'au moment de l'achèvement d'un ouvrage de cette importance et de ce coût - dont, il est vrai, nous n'avons pas accéléré la réalisation, ce que, j'imagine, vous ne nous reprochez pas, vous auriez même sans doute souhaité que les travaux durent plus longtemps -...

Mme Hélène Luc. Jusqu'à ce que l'autre section soit terminée !

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. ... personne ne comprendrait, dis-je, que ce tronçon ne soit pas mis en service.

Il faut en outre prendre conscience du fait que le problème se posera à l'occasion de chaque section.

Fallait-il donc attendre que la rocade soit totalement réalisée pour la mettre en service ? Ou alors acceptez-vous que les autres supportent des inconvénients que vous refusez pour vous-même ? A la rigueur, je pourrais le comprendre sur un plan purement subjectif, mais il m'est difficile de l'admettre sur le plan objectif.

S'agissant des mesures de précautions à prendre contre le bruit, je répondrai que cette question fait l'objet d'une politique d'ordre général. La politique autoroutière n'est plus ce qu'elle était il y a quelques années. Des précautions considérables sont prises maintenant en matière de respect de l'environnement et notamment de l'environnement phonique.

Permettez-moi à cet égard de citer un exemple significatif, même s'il n'intéresse pas votre département, j'en conviens.

Je viens de prendre la décision de lancer l'A 14 allant de La Défense à Orgeval. Pour cette opération, dont le coût total représente 2 400 millions de francs, la moitié de l'investissement sera affectée au respect de l'environnement et aux précautions à prendre contre les nuisances de tous ordres.

Je pense fournir ainsi la preuve que les préoccupations dont vous nous avez fait part ne nous sont pas étrangères.

Pour vous répondre, madame, je ne me suis pas référé au document qui m'avait été préparé par mes services. Sa lecture vous eût apporté des précisions beaucoup plus techniques, sans doute, que les quelques propos que j'ai tenus, mais j'ai cru comprendre que cette question touche beaucoup la population. J'ai eu affaire, moi aussi, à des réactions du même ordre. Cependant, il faut comprendre que le progrès qui viendra demain impose parfois des inconvénients aujourd'hui. A mon avis, il n'est pas possible de prétendre qu'il faille remettre en cause l'ensemble de l'opération entreprise.

M. le président. Personne ne demande la parole ?..

Mme Hélène Luc. Je souhaiterais répondre à M. le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre d'Etat, je crois malheureusement que les choses sont claires. Je ne vous surprendrai pas en disant que votre réponse ne me satisfait pas et me déçoit même. J'attendais autre chose des engagements que vous aviez pris en arrivant au ministère.

Vous prétendez comprendre mes arguments. Je n'en ai pas l'impression. En fait, si l'on n'a pas conscience du fait que l'ouverture de cette autoroute va amener un afflux de 45 000 voitures supplémentaires par rapport aux 72 000 qui circulent déjà - ce sont les techniciens qui le disent, ce n'est pas moi ; vous pensez bien que je ne pourrais pas inventer un chiffre pareil - si l'on ne comprend pas cet élément, on ne peut pas vraiment réaliser ce que cela représente pour la ville.

Je ne sais pas si vous avez l'habitude de passer à Choisy-le-Roi, mais il faut savoir que, lorsque l'on va d'Antony à Créteil, on peut mettre quelquefois une heure entière pour avancer de quelques kilomètres. C'est insupportable. Eh bien, la même situation va se reproduire sur la R.N. 305 avec des risques encore plus grands, compte tenu de tout ce qui se trouve sur son itinéraire - établissements publics, écoles, crèche, habitations. En fait, je suis absolument effrayée car, si vous décidez de mettre en œuvre cette autoroute provisoirement, j'ai l'impression que l'on va vers une asphyxie complète du centre de la ville. En effet, actuellement déjà, à dix-huit heures, compte tenu de l'aménagement des feux et notamment du fait que le feu vert dure plus longtemps que le feu rouge sur la R.N. 305, les embouteillages sont tels qu'ils seront absolument insurmontables quand cette autoroute sera mise en service.

Vous dites, monsieur le ministre d'Etat : « Ne soyons pas contre le progrès ». Mais, véritablement, le maire, les élus, la population de Choisy-le-Roi, ont-ils été contre le progrès ?

Je l'ai dit et je le répète, nous avons été une des communes à vouloir cette autoroute, car il fallait absolument régler le problème du passage des voitures sur la R.N. 186. Nous avons d'ailleurs été obligés de procéder à une rénovation du centre de ville pour nous débarrasser de ces voitures. Nous avons donc accepté que cette autoroute soit construite. Nous avons bataillé dur, il faut le dire, mais nous sommes arrivés à proposer un tracé qui passe presque en dehors de la ville, évitant ainsi le saccage proposé. Suite à cet accord, un certain nombre de protections phoniques ont été mises en place dont nous ne savons pas encore si elles sont suffisantes, mais nous sommes décidés à en contrôler le résultat.

Nous n'avons pas à supporter les conséquences d'une politique irresponsable qui a duré pendant vingt ans - puisque cette autoroute devrait être ouverte depuis déjà dix ans - pas plus la population de Choisy-le-Roi qui - elle, avait souhaité cette autoroute et avait accepté de travailler avec la direction départementale de l'équipement pour en limiter les conséquences - qu'une autre commune, Thiais ou Vitry par exemple. La vie de tous les habitants - qu'ils habitent Choisy, Thiais ou Vitry - leur tranquillité et leur sécurité ont le même prix.

Monsieur le ministre d'Etat, vous ne m'avez pas répondu. Vous ne m'avez pas dit si, oui ou non, on allait ouvrir l'auto-route.

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. Si !

Mme Hélène Luc. Quand allez-vous le faire ?

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. Bientôt.

Mme Hélène Luc. Alors je crois que vous aurez des surprises, car les habitants de Choisy ne sont pas décidés à la laisser ouvrir. Les conséquences en seraient trop lourdes et, de plus, cela ne réglerait pas les problèmes de circulation. On va « empoisonner » une ville sans pour autant rendre la circulation plus fluide car, je le répète, un très grand nombre de voitures supplémentaires vont encore encombrer ce secteur.

Les techniciens de la D.D.E - ils ne sont nullement en cause, ils cherchent au contraire toutes les solutions possibles, mais on leur demande l'impossible - disent avec raison : l'ouverture d'une autoroute attire, dès le premier jour, un supplément de voitures. Les automobilistes qui ne peuvent pas passer aujourd'hui par Choisy, par exemple, vont l'emprunter et cette ville continuera d'être embouteillée. Finalement le problème ne sera réglé ni d'un côté ni de l'autre.

Pour terminer, je soulignerai la détermination de la population de Choisy-le-Roi et du président du conseil général du Val-de-Marne à continuer notre lutte, car nous savons que nous sommes dans notre droit.

Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes maire et vous le savez donc, quand il y a derrière le maire toutes les personnalités que j'ai citées, le conseil municipal, les communistes, les socialistes, la gauche, le centre et la droite, c'est qu'il y a un problème à régler ! Dans ce cas précis, il ne faut pas suivre les solutions que l'on vous propose. Vous pouvez encore demander des études, faire d'autres recherches, voire reporter votre décision pour examiner ce qu'il est encore possible de faire. Cela, vous ne pouvez vous y opposer...

(*M. le ministre garde le silence.*)

M. le président. Dois-je considérer, madame Luc, que vous avez terminé ?

Mme Hélène Luc. J'attends une réponse !

Monsieur le ministre d'Etat, vous ne pouvez rester muet ! Ou alors, lorsque vous affirmez que j'ai été convaincante, cela veut dire que vous ne le pensez pas. (*M. le ministre d'Etat sourit.*) Si vous pensez que je l'ai été, vous devez au moins prendre le temps de réexaminer le problème, de demander des études complémentaires. Rien n'est jamais terminé, on peut toujours faire mieux !

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. Quelques semaines après la mise en fonctionnement de ce nouveau système, je ne demande pas mieux que d'organiser une table ronde afin d'en connaître les résultats.

C'est tout ce que je peux ajouter, monsieur le président.

Mme Paulette Fost. C'est agréable !

Mme Hélène Luc. Monsieur le ministre d'Etat, c'est avant qu'il faut le faire. Les conséquences, nous les connaissons !

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. Chacun est juge. Vous exprimez votre point de vue, j'exprime le mien !

Mme Hélène Luc. J'ai compris. Vous avez pris vos responsabilités !

M. Maurice Faure, ministre d'Etat. Tout à fait !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

5

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

Mme Hélène Luc tient à attirer à nouveau l'attention de M. le ministre des transports et de la mer sur la situation particulièrement préoccupante qui se développe dans le transport aérien.

La recherche du maximum de rentabilité et de profit, la politique d'austérité, la dérégulation de la navigation aérienne engagée dans la perspective de l'Acte unique de 1992 ont totalement supplanté les considérations primordiales de service public et de sécurité. Cette dégradation accélérée des conditions du transport aérien s'opère au détriment des usagers, des personnels et des habitants riverains des aéroports.

De nombreux événements récents en portent témoignage : saturation de l'espace aérien, multiplication des incidents de toute sorte, fragilisation des conditions de vol, d'entretien des avions, de transport et de circulation des passagers et des bagages, nuisances accentuées, etc. Malgré l'augmentation régulière du trafic d'environ 10 p. 100 par an depuis dix ans, les investissements en hommes et en matériel n'ont pas été effectués. Au contraire, les autorités de tutelle ont procédé à de fortes réductions d'effectifs tout en développant la flexibilité et la précarité des emplois, et en niant la nécessaire élévation de la qualification des personnels. Ces derniers, par les luttes qu'ils mènent pour les effectifs, les rémunérations et les qualifications apportent la preuve du bien-fondé de leurs revendications afin que soit offert un transport sûr, efficace et moderne.

Les riverains de l'aéroport d'Orly sont, quant à eux, très inquiets d'apprendre que la décision d'ouverture de l'aéroport d'Orly vingt-quatre heures sur vingt-quatre est envisagée de manière insistante par des compagnies utilisatrices. Cette remise en cause du « couvre-feu » actuellement en vigueur de vingt-trois heures trente à six heures, qui d'ailleurs fait l'objet d'un nombre toujours croissant de dérogations, engendrerait des nuisances et des risques supplémentaires sans précédent.

Elle tient à lui faire savoir qu'avec les habitants, les maires d'Orly, de Choisy-le-Roi et de Villeneuve-le-Roi, les communes limitrophes de l'Essonne et le comité de défense de l'aéroport d'Orly elle s'opposera résolument à toute décision portant une atteinte aussi grave à la tranquillité et à la sécurité des habitants des communes concernées.

Elle estime donc, au regard de ces importantes questions, qu'il est indispensable et urgent d'ouvrir des négociations avec toutes les parties concernées pour que notre pays puisse être au premier plan de la qualité du service rendu et de la sécurité absolue dans le cadre de l'essor et de la démocratisation indispensable de ce mode de transport.

Elle demande donc à M. le ministre des transports et de la mer de bien vouloir lui faire connaître les dispositions précises qu'il envisage de prendre pour apporter les réponses qui s'imposent (n° 16).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

6

RENOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, de règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 27, 1988-1989) dont la commission des affaires culturelles est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au revenu minimum d'insertion (n° 30, 1988-1989) dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

7

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 32, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

8

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 31, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique précédemment fixée au mardi 18 octobre 1988, à seize heures et le soir :

1. Nomination d'un secrétaire du Sénat.
2. Nomination de deux membres titulaires et d'un membre suppléant de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

3. Discussion du projet de loi (n° 329, 1987-1988) portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. [Rapport (n° 23, 1988-1989) de M. Robert Laucournet fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.]

4. Discussion du projet de loi (n° 264, 1987-1988) modifiant la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transports maritimes. [Rapport (n° 22, 1988-1989) de M. Josselin de Rohan fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux projets de loi est fixé au mardi 18 octobre 1988, à dix heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office (n° 328, 1987-1988) est fixé au mercredi 19 octobre 1988, à dix heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures cinquante.*)

Le Directeur

du service du compte rendu sténographique,
ROBERT ETIENNE

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur du projet de loi n° 28 (1988-1989), relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux fonds communs de créances.

M. Charles Jolibois a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 27 (1988-1989), modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

M. Bernard Laurent a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 30 (1988-1989), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence relatif au revenu minimum d'insertion.

M. Auguste Cazalet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 31 (1988-1989), adoptée par l'Assemblée nationale relative à la prorogation du mandat des membres des comités économiques et sociaux régionaux.

ERRATUM

Au *Journal officiel*, Débats parlementaires Sénat, séance du 11 octobre 1988, p. 530, 2^e colonne.

QUESTION ORALE N° 24

Au lieu de : « Mme Marie-Claude Beaudou confirme à M. le Premier ministre la nécessité... » ;

Lire : « Mme Marie-Claude Beaudou confirme à M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, la nécessité... »